

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

sur la Résolution Alexandre Berthoud et consorts –

Il est nécessaire que le Conseil d'Etat organise dès que possible une ouverture coordonnée des restaurants et des établissements publics (20_RES_8)

Rappel de la résolution

Il n'est pas nécessaire de développer la situation que nous vivons actuellement suite à la pandémie. Les restaurants notamment ont dû fermer leurs portes le 4 novembre dernier. Au-delà du fait que ces établissements et leurs collaboratrices et collaborateurs doivent pouvoir exercer leur profession et travailler librement et ceci, dès que possible, il s'agit également de lieux de vie et de lieux sociaux extrêmement importants tant pour notre population que pour la cohésion sociale de notre population. Il y a lieu également de rappeler que ces établissements publics, ont déjà investi et mis en place des mesures organisationnelles et des infrastructures et moyens permettant d'accueillir de manière adéquate leur clientèle en respectant les normes sanitaires. C'est également toute une chaîne de valeurs et de métiers de fournisseurs des établissements publics qui sont concernés par ce texte.

Nous sommes tout à fait conscients qu'au vu de la situation actuelle sur le plan sanitaire, qui n'est toujours pas stabilisée, il n'est pas à l'ordre du jour de procéder à des ouvertures en l'état actuel. Toutefois, il y a lieu d'anticiper et de mener des réflexions dès aujourd'hui.

Par la présente résolution, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier dès aujourd'hui une solution afin de permettre une ouverture progressive des restaurants et des établissements publics; Ceci de manière coordonnée, sécurisée et respectueuse des règles sanitaires et dès que la situation le permettra.

*(signé) Alexandre Berthoud
et 34 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

« Le temps est un grand maître, il règle bien des choses ».

Pierre Corneille

Monsieur le député Berthoud a déposé sa résolution en pleine deuxième vague de l'épidémie COVID-19. Les restaurants, ainsi que les bars, cinémas et musées étaient fermés dans le Canton de Vaud.

Depuis, les restaurants et les établissements publics ont pu réouvrir.

La résolution est ainsi devenue sans objet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 février 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat